



2.3b

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

COMMUNE DE SAORGE



Carte des aléas
Mouvements de terrain
Fond topographique
Secteurs est et sud

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 141

Celuy

Gérard GAVORY

Echelle : 1/10 000

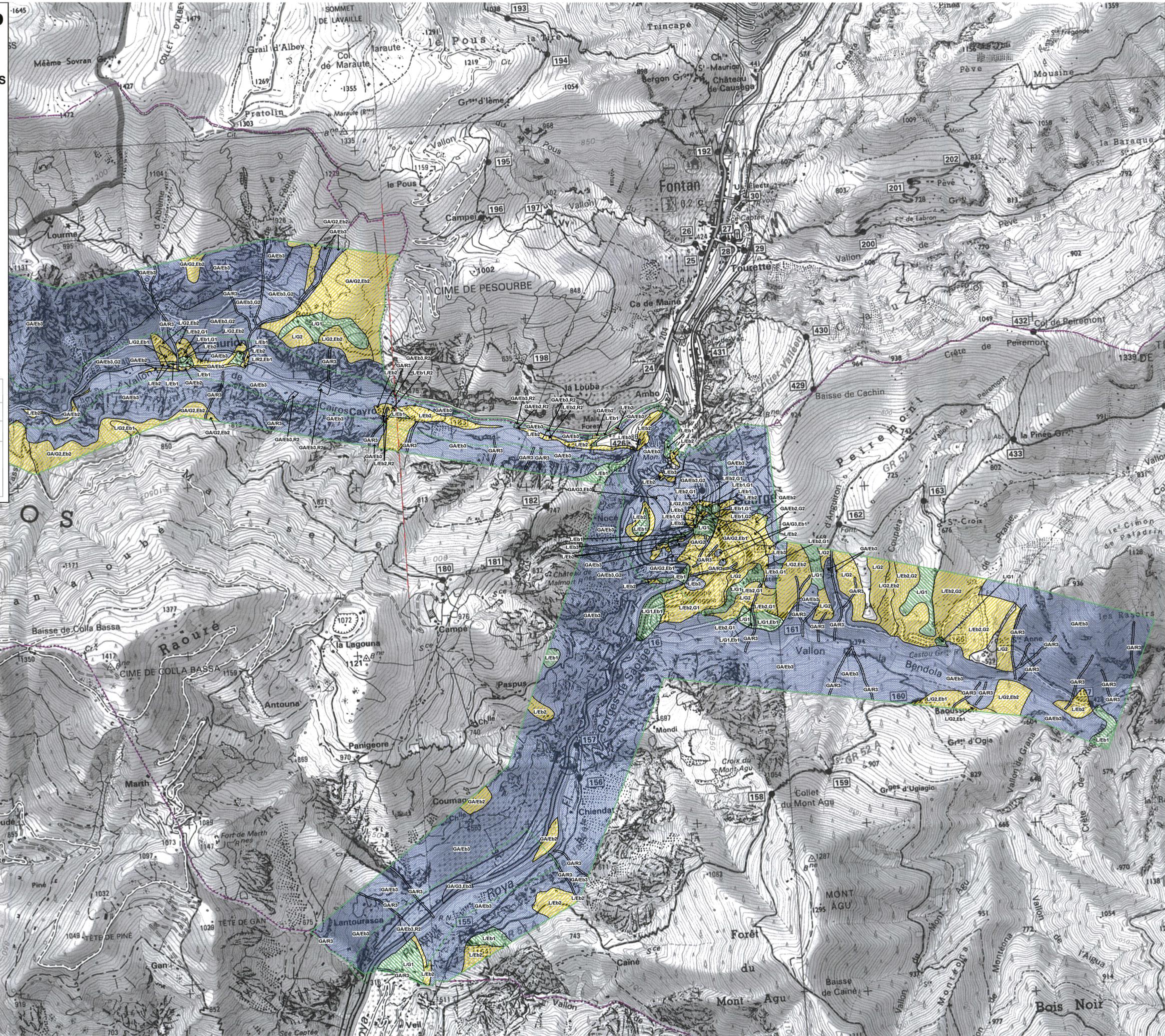
Janvier 2013

PRESCRIPTION DU PPRN : arrêté du 20 MARS 2008 modifié par l'arrêté du 14 JUIN 2010

ENQUÊTE DU : 3 Août 2012 AU : 3 Septembre 2012

APPROBATION DU PPRN : 25 FEV. 2013

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAUX ET RISQUES



Bureau d'études Alp'Géorisques

Phase	Version	Date
Avant-projet PPR	1.1	Juillet 2009
Projet PPR	1.2	Avril 2010
Projet PPR	1.3	Février 2012
PPR	1.4	Janvier 2013

Légende

- Limite de la zone d'étude topographique au 1/10000
- - - Limite de la zone d'étude photogrammétrique au 1/5000 (Au sein du périmètre, le zonage au 1/5000 prévaut sur celui au 1/10000)
- Limite communale
- - - Décalage des fonds topographiques

Phénomènes étudiés

- G Glissements de terrain
- Eb Chutes de pierres et/ou de blocs
- R Ravinements

Niveau de protection

- GA Grande ampleur
- L Limité

Niveau d'aléa

- Nui à négligeable
- 1- Faible
- 2- Modéré
- 3- Elevé